



Communiqué de **PRESSE**

Rennes, le jeudi 7 février 2019,

Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne **Une ambition partagée**

Au lendemain de l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, les collectivités bretonnes (Région, Départements, Métropoles de Rennes & Brest et agglomérations de Lorient & Quimper) s'étaient unies autour d'une proposition de pacte d'accessibilité pour la Bretagne. Fer, air, routes et numérique, l'enjeu était de garantir et de développer, dans toutes leurs composantes, l'accessibilité de la Bretagne et les mobilités sur son territoire. Après plusieurs mois d'échanges et de travail autour de ce premier projet, l'État, représenté par le Premier Ministre Edouard Philippe, et les collectivités, représentées par le Président de la Région Bretagne Loïg Chesnais-Girard, vont signer ce 8 février 2019 "Le Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne" : il vient écrire un nouveau chapitre dans l'histoire de la Bretagne autour de 18 engagements.

Ce pacte, qui engage l'Etat et la Région Bretagne, est une étape supplémentaire pour améliorer toujours plus l'attractivité de la Bretagne. Le partenariat entre l'Etat et les collectivités bretonnes existe de longue date et a été ponctué de moments-clés tels que, ces dernières années, la signature du Pacte d'avenir en décembre 2013. Ce partenariat a cependant été mis à mal ces derniers mois avec des contraintes budgétaires incomprises, un sentiment de recentralisation, et l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Le pacte d'accessibilité vient traduire la volonté conjointe de l'Etat et des collectivités de renouer et relancer un partenariat fort. Né d'une construction collective, il est l'aboutissement de plusieurs mois de travail et de négociation entre l'Etat et la Région, qui s'est fait le porte-parole de toutes les collectivités bretonnes. Il formalise l'ambition partagée par l'Etat et les collectivités de Bretagne pour le développement de son accessibilité et l'amélioration des mobilités quotidiennes.

Pour Loïg Chesnais-Girard : « *Le travail a été plus long que nous l'avions initialement imaginé, mais nous nous devons d'être exigeants. Aujourd'hui, je pense que cela valait la peine d'être tenaces et patients. Notre engagement collectif a permis d'aboutir à ce pacte à travers lequel toute la Bretagne va y gagner en bénéficiant d'aménagements, dont la concrétisation est inscrite dans le marbre* ».

Rappel du calendrier

- 17 janvier 2018 : abandon du projet d'aéroport international à Notre Dame des Landes
- Janvier 2018 : proposition d'un Pacte d'accessibilité par les collectivités bretonnes pour compenser l'arrêt du projet NDDL sur l'accessibilité bretonne
- Février 2018 : Francis Rol-Tanguy est missionné par le ministre des Transports pour travailler avec les collectivités sur la base du pacte d'accessibilité
- 20 juin 2018 : une Lettre ouverte au Président de la République adressée par les collectivités bretonnes
- 21 juin 2018 : Discours du Président de la République à Quimper
- Jusqu'au 7 février 2019 : Travail et négociation entre l'Etat et les collectivités bretonnes jusqu'à la signature du « Pacte d'accessibilité et de mobilité pour la Bretagne »

18 engagements

TGV-TER, desserte routière, attractivité aéroportuaire, place portuaire, mobilité du quotidien et transition écologique : c'est autour de ces cinq chapitres que sont déclinés les 18 engagements du Pacte d'accessibilité et de mobilités pour la Bretagne.

TGV et TER : Sur le volet ferroviaire, on peut retenir en particulier le lancement d'études sur l'augmentation de la fréquence des TGV bolides vers

Contacts

SERVICE PRESSE | Tél. : 02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Rose-Marie Louis (06 88 92 04 53) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)

Brest, en visant une offre quotidienne. Ces trains bodles qui permettent de relier Paris et Brest en 3h13 (contre 3h30 pour les autres) ne circulent actuellement que le vendredi soir.

Parallèlement, l'amélioration des dessertes vers la pointe finistérienne et entre Rennes, Nantes, Brest et Quimper fera l'objet d'études : confirmation d'études pour la section nouvelle Rennes-Redon, nouvelles expertises sur l'axe Nord (Rennes-Brest) mais aussi relance du comité de pilotage du projet Ligne Nouvelle Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNÓBPL).

Côté mobilité du quotidien, les engagements du CPER 2015-2020 (contrat de plan Etat Région) sont confirmés avec le financement des lignes Rennes-Châteaubriant et Dol-Dinan-Lamballe.

L'Etat confirme également sa participation financière à la réalisation des pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Vannes et Quimper qui feront l'objet d'un contrat de pôle.

RN164 : Avec l'inscription de 40 M€ par an, apportés à parts égales par l'Etat et la Région, les travaux de mise à 2x2 voies complète de la RN 164 vont se poursuivre.

4G : L'Etat se porte garant d'un engagement auprès des opérateurs de téléphonie mobile pour déployer la 4G sur les axes structurants (routiers et ferroviaires) dans les meilleurs délais.

Aérien : les nouvelles liaisons commerciales vers des hubs internationaux seront développées en particulier la création d'une connexion entre Brest et Amsterdam.

Parallèlement, pour garantir la bonne desserte de la Cornouaille et améliorer qualité et régularité de la liaison entre Quimper et Orly, une ligne à obligation de service public (OSP) sera expérimentée.

Afin de permettre l'extension de l'aéroport Rennes-Saint-Jacques portée par la Région, l'Etat s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour aboutir à un transfert en pleine propriété des terrains nécessaires à la collectivité.

Port : le gouvernement soutiendra l'évolution des programmes RTE-T et MIE pour permettre une meilleure connexion européenne, avec l'extension du corridor Atlantique jusqu'à la pointe bretonne, et favoriser le financement des projets des ports bretons.

Transition énergétique : L'Etat soutiendra notamment le renforcement des stations d'avitaillement au GNV sur le territoire breton. Cela permettra ainsi d'accélérer le développement des véhicules au gaz naturel dans le parc des transports publics.

Nouvelles mobilités : de nouvelles solutions de mobilité, et leur articulation, seront expérimentées dans les territoires de Bretagne telles que covoiturage, prêt et achat de véhicules propres, autopartage... Réunie le 24 janvier dernier, la Conférence sociale s'était montrée particulièrement attentive à ce point qui touche à la mobilité dans les territoires ruraux, sujet particulièrement prégnant dans l'actualité ces dernières semaines.

Un pacte validé collectivement

Le 27 janvier 2018, dix jours après l'annonce, par le premier ministre, de l'abandon du projet de l'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes, l'ensemble des collectivités de Bretagne (conseil régional, départements, métropoles de Rennes et Brest, agglomérations de Quimper et Lorient) ont proposé à la Ministre des Transports un Pacte d'accessibilité pour la Bretagne. A travers lui, les collectivités bretonnes sollicitaient de l'Etat un engagement ferme pour conforter, soutenir et développer l'accessibilité de la Bretagne, sous toutes ses composantes.

Une fois encore, c'est la capacité des collectivités bretonnes à se mettre autour d'une table et à travailler ensemble autour d'une vision globale d'avenir pour la Bretagne qui a permis d'aboutir à la signature de ce pacte aujourd'hui.

Tout au long des travaux et négociations entre la Région et l'Etat, les collectivités bretonnes ont été associées. La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), qui réunit 54 représentants des collectivités bretonnes, a été mobilisée dès la première heure et tous ses membres ont signé la lettre ouverte au Président de la République du 19 juin 2018.

Le 7 février, les élus du Conseil régional réunis en session plénière, sont également appelés à se prononcer sur le pacte.

La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)

Créée par la loi en 2014, la CTAP est chargée, dans chaque région, de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics. Présidée par le président du Conseil régional, la CTAP peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

Habitée à travailler dans la concertation, la Bretagne avait déjà créé ce qu'elle appelait le B16 (Réunissant Région, Département, et 9 agglomérations), la CTAP en est l'élargissement. Elle est composée de 54 élus :

* 40 membres de droit : le Président du Conseil régional, les 4 Présidents des Conseils départementaux, les 35 Présidents des EPCI de plus de 30 000 habitants.

* 14 membres élus : représentants des EPCI de moins de 30 000 habitants, représentants des communes de plus de 30 000 habitants, représentants des communes entre 3 500 et 30 000 habitants et représentants des communes de moins de 3 500 habitants.

Les 18 engagements du pacte d'accessibilité pour la Bretagne

Prolonger les engagements pris pour l'accessibilité ferroviaire de la Bretagne

- 1) L'État soutient la poursuite de la contractualisation entre la Région Bretagne et la SNCF d'une garantie de la desserte TGV de la Bretagne jusqu'à 2027.
- 2) Localement, l'État et la Région dialogueront avec les opérateurs de téléphonie mobile pour suivre leurs déploiements et les faciliter, en particulier le long du réseau ferroviaire breton.
- 3) L'État, la SNCF et la Région Bretagne engagent une étude sur l'examen d'une nouvelle desserte ferroviaire, intégrant les évolutions de trafic depuis la mise en service de la LGV BPL. Cette étude, confiée à SNCF, portera sur les conditions d'une augmentation des TGV bolides vers Brest, en visant une offre quotidienne, et en préservant la desserte actuelle.
- 4) Afin d'améliorer les dessertes de la pointe finistérienne et les liaisons entre Rennes et Nantes, Brest et Quimper, l'État et la Région confirment le lancement des études sur la section nouvelle Rennes-Redon et d'expertises complémentaires sur l'axe Nord. L'État et la Région réuniront le comité de pilotage du projet LNOBPL.
- 5) En lien avec l'ensemble des parties prenantes, l'État confirme sa volonté de faire du nœud rennais une priorité nationale pour garantir la fluidité du trafic vers l'ouest, préserver un potentiel de développement pour augmenter le trafic et améliorer la performance de la liaison vers Brest.
- 6) L'État apportera son soutien à la réalisation d'un schéma directeur et des études préalables du PEM de Brest, visant à articuler desserte ferroviaire et future ligne de tramway.
- 7) Dans la continuité des travaux déjà réalisés, l'État et la Région confirment les engagements du CPER 2015-2020, concernant notamment les lignes de desserte fine du territoire en Bretagne.

Améliorer la desserte routière du centre Bretagne et de la pointe bretonne

- 8) L'État et la Région confirment les engagements du Pacte d'Avenir pour la Bretagne pour réaliser les travaux de mise à 2x2 voies de la RN 164 et l'inscription d'un volume de crédits moyen annuel d'environ 40M€/an partagé à parité entre l'État et la Région. L'État, maître d'ouvrage, assure la mobilisation des moyens nécessaires.

Renforcer l'attractivité aéroportuaire de la Bretagne

- 9) L'État apportera son soutien au développement de nouvelles liaisons commerciales vers des hubs internationaux et plus particulièrement entre Brest et Amsterdam.
- 10) L'État et la Région valident le principe d'une OSP pour la liaison Quimper-Paris Orly. L'État apportera son concours pour faciliter l'acceptation par la Com-

mission européenne de cette initiative et la soutiendra financièrement, en appui des collectivités.

- 11) L'État mobilise l'ensemble de ses moyens pour aboutir à un transfert en pleine propriété du foncier nécessaire au projet d'extension de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques porté par la Région avant le 1er janvier 2021. Le transfert des parcelles fera l'objet, au préalable, de conventions entre l'État et la région fixant les obligations à la charge de la collectivité bénéficiaire.

- 12) L'État et la Région Bretagne s'engagent à poursuivre leurs échanges afin d'intégrer la pérennisation de l'activité civile de l'aéroport de Lorient - Lann-Bihoué dans une stratégie partagée des plateformes aéroportuaires à l'échelle régionale.

Renforcer la place des ports bretons dans le réseau européen de transports

- 13) Un schéma régional portuaire contractualisera entre État et Conseil régional les ambitions et moyens sur plusieurs années, autour d'un diagnostic partagé des perspectives de trafic maritime.
- 14) Le Gouvernement soutiendra l'évolution des programmes RTE-T et MIE pour favoriser le financement des projets de ports bretons.

Accompagner la mobilité du quotidien et la transition écologique et solidaire

- 15) L'État sera associé aux travaux du GART Breizh, pour collaborer aux démarches innovantes portées par ses membres, relayer des appels à projets ou valoriser des opportunités d'expérimentation
- 16) Les collectivités bretonnes s'engagent à apporter des réponses à ces ménages en associant les transports en commun (car, bus, métro, tramway, TER), mais aussi l'autopartage ou le covoiturage. Un soutien à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique, enrichissant l'aide de l'État, pourra être mis en place par certaines collectivités volontaires.
- 17) Grâce aux dispositifs déjà en place ou via de nouvelles expérimentations, l'État soutiendra la démarche portée par les collectivités locales bretonnes volontaires visant à augmenter les incitations à la conversion des véhicules individuels électriques dans les territoires ruraux ou périurbains pour les ménages modestes. Les entreprises y seront associées.
- 18) Dans le cadre d'un plan régional coordonné de développement des usages du GNV, l'État soutiendra le renforcement des stations d'avitaillement au GNV sur le territoire breton. L'ADEME et les syndicats d'énergie seront mobilisés pour être les porteurs de ce projet de densification.

Lettre ouverte au Président de la République

La Bretagne est une terre singulière, fière de son histoire et de ses cultures, à l'aise avec ses identités multiples, bretonne, républicaine et européenne. Une terre de dialogue, où tant de grands projets, de politiques publiques et d'idées sont le fruit des échanges entre les élu·e·s, les membres de la société civile et l'État en Région, dans le respect des prérogatives de chacun. Notre capacité historique de rassemblement est un actif capital, assurant une cohésion tout autant qu'une capacité collective à nourrir des ambitions et à bâtir des compromis.

Fort de ses caractères et de sa culture du débat, résolument solidaire pour répondre aux enjeux, la Bretagne a été pionnière en matière de coopération intercommunale et de décentralisation. La Bretagne, en ces domaines, a toujours assumé ses responsabilités. C'est dans cet esprit que nous avançons des idées nouvelles, pragmatiques et concrètes, pour répondre aux annonces de pactes girondins avec les territoires de France. L'équilibre de son territoire, la mer, la pêche, l'agriculture, le numérique, l'économie toute entière, l'innovation sociale, la santé, le logement, les solidarités, les langues, les transitions environnementales et climatiques... les sujets ne manquent pas. Les idées non plus.

Aujourd'hui, après la décision d'arrêt du projet structurant de Notre Dame des Landes, le sujet sur lequel nous attendons des engagements est celui de l'accessibilité.

L'accessibilité globale, en Bretagne pour les mobilités du quotidien et, depuis toute la Bretagne, pour rejoindre Paris, l'Europe et le Monde. Une accessibilité qui, les projections nous le montrent, est vitale pour l'avenir.

Ce combat pour l'accessibilité de la Bretagne est historique, aussi historique que son incomparable situation péninsulaire, c'est une condition du progrès social et économique

Ainsi, les élu·e·s des collectivités de Bretagne, unanimes, ont affirmé dès février les quatre points du pacte d'accessibilité sur lesquels ils attendent des engagements forts. Des réponses concrètes et rapides, mais également des ambitions plus lointaines qu'un horizon de mandat.

Des solutions sont proposées, en confortant les aéroports de Bretagne (Rennes, Dinard, Brest, Quimper et Lorient) dans leurs vocations, en poursuivant sans interruption les travaux de la RN 164 cofinancés par la Région et l'État et en accompagnant l'accélération de la fibre assumée par les collectivités Bretonnes.

Et pour ce qui concerne le fer, il est impératif de réaffirmer l'objectif de mettre Brest et Quimper à 1 h 30 de Rennes et à 3 h de Paris. Cela prendra du temps, nous le savons. C'est pour cela qu'il convient d'engager dès maintenant l'amélioration de la desserte ferroviaire de toute la Bretagne, par la pleine

exécution des projets ferroviaires existants permettant la mobilité du quotidien, par de premières actions concrètes et rapides pour sécuriser les temps de parcours et gagner de précieuses minutes. Nous affirmons aussi que la nécessaire modernisation de la liaison ferrée Rennes-Nantes, prévue dans le projet global dont NDDL faisait partie, doit être réalisée et devra intégrer Redon afin de bénéficier ainsi à tout le sud Bretagne.

Enfin, alors que les conditions d'exploitation des lignes vont évoluer, il est impératif de sécuriser la desserte par TGV de la pointe Bretonne, au-delà de Rennes.

Ce combat pour les mobilités des personnes, des biens et des données n'est pas un combat du passé, c'est un combat pour demain, un combat pour l'économie, un combat pour permettre aux Bretonnes et aux Bretons de vivre ardemment leur vie dans ce monde qui se transforme et pour y apporter leur contribution, par leur créativité, par leur action, un combat pour le développement et pour l'égalité des citoyennes et des citoyens.

Monsieur le Président de la République, voilà résumé notre état d'esprit et notre ambition commune pour la Bretagne, au-delà de nos différences, et voici en quelques mots notre participation positive aux débats du moment et les sujets sur lesquels nous attendons de vous des engagements puissants au service des territoires.

Degemer mat e Breizh.

LES PRÉSIDENTS DE LA RÉGION, DES DÉPARTEMENTS, DES INTERCOMMUNALITÉS ET MEMBRES DE LA CONFÉRENCE DES TERRITOIRES

Loïc Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne • Alain Cadec, Président du Conseil départemental des Côtes d'Armor • Nathalie Sarrazebzollès, Présidente du Conseil départemental du Finistère • Jean-Luc Chenuit, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine • François Goulard, Président du Conseil départemental du Morbihan • Philippe Le Ray, Président d'Auray Quiberon Terre Atlantique • François Cuillandre, Président de Brest Métropole • Yvon Mellet, Président de Bretagne porte de Loire Communauté • Gérard Corrigan, Président du Centre Morbihan Communauté • Bruno Le Borgne, Président de la Communauté de communes Arc Sud Bretagne • Luc Gallard, Président de la Communauté de communes au Pays de la Roche Aux Fées • André Lefeuvre, Président de la Communauté de communes Bretagne Romantique • Bruno Le Port, Président de la Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz • Frédéric Le Gars, Président de la Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer • Jacques Le Ludec, Président de la Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan • Bernard Éthoré, Président de la Communauté de communes de Brocéliande • Bernard Saliou, Président de la Communauté de communes de Haute Cornouaille • Alain Launay, Président de la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude • Gaëlle Nicolas, Présidente de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay • Bernard Piedvache, Président de la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban • Pierre Plouzenec, Président de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden • Jean-Yves Philippe, Président de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh • Raynald Tanter, Président de la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud • Dominique Denieul, Président de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron • Denis Rapinel, Président de la Communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel • Patrick Leclerc, Président de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas • Albert Moysan, Président de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau • Bernard Tanguy, Président de la Communauté de communes du pays de Lesneven et Côte des Légendes • Jean-François Mary, Président de Redon Agglomération Bretagne Sud • Christian Calvez, Président de la Communauté de communes du Pays des Abers • André Talarmin, Président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise • Roger Le Goff, Président de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais • Daniel Moysan, Président de la Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne maritime • Claude Jaouen, Président de la Communauté de communes Val d'Ille - Aubigné • André Fidelin, Président de Concarneau Cornouaille Agglomération • Louis Dubreil, Président de Couesnon Marches de Bretagne • Arnaud Lecuyer, Président de Dinan Agglomération • Erwan Le Floch, Président de Douarnenez Communauté • Bernard Marboeuf, Président de Fougères Agglomération • Pierre Le Bodo, Président du Golfe du Morbihan - Vannes agglomération • Vincent Le Meaux, Président de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération • Nicolas Floch, Président du Haut-Léon Communauté • Loïc Cauret, Président de Lamballe Terre et Mer • Joël Le Jeune, Président de Lannion Trégor Communauté • Philippe Le Goux, Président de Leff Armor Communauté • Norbert Métairie, Président de Lorient Agglomération • Georges Le Franc, Président de Loudéac Communauté - Bretagne Centre • Jean-Luc Bléher, Président de l'Oust à Brocéliande Communauté • Christophe Martins, Président de Montfort Communauté • Éric Prigent, Président de Monts d'Arrée Communauté • Thierry Piriou, Président de Morlaix Communauté • Patrick Le Diffon, Président de Ploërmel Communauté • Christian Troadec, Président de Poher Communauté • Christine Le Strat, Présidente de Pontivy Communauté • Marie-Claude Costa Ribeiro Gomes, Présidente de Questembert Communauté • Ludovic Jolivet, Président de Quimper Bretagne Occidentale • Sébastien Miossec, Président de Quimper Communauté • Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole • Michel Morvant, Président de Roi Morvan Communauté • Marie-Claire Diouron, Présidente de Saint-Brieuc Armor Agglomération • Claude Renoult, Président de Saint-Malo Agglomération • Joël Sieller, Président de Vallons de Haute-Bretagne Communauté • Pierre Méhaignerie, Président de Vitry Communauté • Nathalie Appéré, Maire de Rennes • David Robo, Maire de Vannes • Didier Lechien, Maire de Dinan • Gérard Danielou, Maire de Cléder • Thérèse Thiéry, Maire de Lanester • Armelle Bothorel, Maire de La Méaugon • Jean-Daniel Simon, Maire de Porspoder • Christophe Fambon, Maire de Roz-sur-Couesnon • Benoît Rolland, Maire de Moustoir-Ac •